

Affaires générales

07 11 2016

Jean-Luc Crucke sur « La désobéissance à l'Europe »

Dans son discours prononcé lors des Fêtes de Wallonie, le Ministre-President s'est déclaré "prêt à désobéir à l'Europe" !

Peut-il être plus explicite, préciser sa pensée et le contexte dans lequel se situe celle-ci ?

Quels sont les refus essuyés auprès de l'Europe à l'égard des demandes exprimées par la Wallonie ?

Le Ministre-President ne craint-il pas l'isolement ?

Jean-Luc Crucke, sur « Les commissaires de gouvernement »

Le gouvernement nomme régulièrement des commissaires du gouvernement dans les institutions publiques.

Ces commissaires signent une charte du commissaire et ont, entre autre, une obligation de reporting, les amenant à communiquer, au Ministre-Président et au Ministre de tutelle, dans les deux jours de la réception l'ordre du jour de l'organe dans lequel il siège et, dans les cinq jours de la réunion, un rapport circonstancié sur les décisions prises. Trimestriellement, un rapport sur la trésorerie de l'institution et son évolution doit également être transmis.

Le Ministre-Président peut-il confirmer que ces obligations sont scrupuleusement respectées par les commissaires en place ?

Certains s'abstiennent-ils de le faire ? Quelle est la proportion des éventuels "retardataires" ? Des rappels leur sont-ils systématiquement adressés ?

Quels sont les sanctions qui pèsent sur les commissaires qui ne remplissent pas fidèlement la mission de reporting à laquelle ils sont astreints ? Ces sanctions sont-elles fréquentes ? Qui est chargé de vérifier le suivi et la régularité de la transmission des documents suscités ? Des améliorations devraient-elles intervenir dans la procédure ? Lesquelles ?

**Jean-Luc Crucke sur « Le Comité de Concertation du 28
septembre 2016 »**

Le Ministre-President peut-il exposer les décisions prises lors du dernier Comité de Concertation et en faire le debriefing ?

Quelles sont les mesures et dispositions prises qui concernent la Wallonie ? Quel est le suivi réservé aux dossiers ?

Jenny Baltus-Möres, sur la résolution sur la promotion de la langue allemande

Lors de la séance plénière du 20 juillet dernier, le Parlement de Wallonie a adopté à l'unanimité une proposition de résolution au sujet de la promotion de la langue allemande au sein des différentes institutions wallonnes, proposée par Monsieur Stoffels et moi-même.

Plus de trois mois plus tard je voudrais vous demander ce qui a actuellement été entrepris afin d'améliorer la situation actuelle ? J'espère que vous considérez encore toujours ces exigences d'améliorations de la part de concitoyens germanophones comme légitimes. En ce qui concerne les sites internet des services publics, qui contiennent bien des informations en allemand, mais pas en intégralité : Y-a-t-il des progrès à annoncer ?

Y-a-t-il eu des rencontres avec vos ministres compétent (Au niveau du SELOR, de la DPC, NCP Wallonie, aménagement du territoire et d'autres services publics qui n'ont toujours de personnel germanophone au sein de leurs organisations) ?

En ce qui concerne vos compétences, avez-vous déjà identifié les secteurs et les services qui nécessiteraient des améliorations dans ce domaine ? Des budgets ont-ils été prévu pour ces traductions ? A partir de quel moment pourra-t-on constater des améliorations ?

Philippe Dodrimont, sur les conséquences de la carte d'aléas d'inondation

Le Gouvernement wallon approuvait en mars dernier, la nouvelle cartographie d'aléas d'inondation. Aujourd'hui, je reste perplexe quant à ses conséquences sur des demandes de subsides, des autorisations de construire ou de rénover.

Avez-vous envisagé les conséquences réelles sur bon nombre de dossiers qu'allait entraîner cette cartographie ? Certaines communes ne risquent-elles pas de se retrouver face à des refus de demandes de subsides ou d'autorisation de construction ?

Certains particuliers risquent aussi de se retrouver dans la même situation.

Qu'allez-vous leur répondre tant aux autorités publiques qu'aux privés quand ils se retrouveront avec des biens, des terres qu'ils ne pourront plus exploiter ?

Jean-Luc Crucke, sur " La réforme des arrondissements électoraux "

À deux reprises, janvier et mai 2016, j'ai questionné le Ministre-Président sur la réforme des arrondissements électoraux après que le Conseil d'Etat se soit clairement positionné dans le cadre d'un recours relatif à la situation de la province de Luxembourg.

Lors de notre dernier échange, le Ministre-Président me promettait de revenir rapidement avec des éléments qui permettent de circonscrire et de cadrer l'évolution du dossier.

Le temps passant, je prends la liberté de demander au Ministre-Président de faire le point sur le dossier et sur l'évolution des contacts ?

Un échéancier peut-il être soumis au Parlement, sachant qu'une majorité des 2/3 sera nécessaire ?

Des bruits de couloir laissent entendre que certains se satisferaient d'une validation des élections par le Parlement pour favoriser le status quo ? Est-ce imaginable ? Le Ministre-Président peut-il confirmer qu'il ne s'inscrit pas dans cette manière de penser et d'agir ?

Jean-Luc Crucke, sur « Le plan Juncker 2 »

A l'occasion de son discours sur "l'état de l'Union", le 14 septembre dernier, le Président de la CE a annoncé que son plan présenté fin 2014 serait prolongé jusqu'en 2022 et son volume multiplié par deux, soit un objectif de 630 milliards au lieu des 315 milliards prévus

dans le plan initial.

Quelle est la réaction du Ministre-Président et comment s'inscrit-il dans cette dynamique d'amplification ?

Quelle est l'ampleur des changements annoncés ?

Sachant que de nouvelles compétences telles que l'agriculture et la défense intègrent le champ d'action, ces opportunités ne doivent-elles pas être immédiatement saisies par la Wallonie qui connaît une grave crise agricole et qui pourrait retrouver sur son territoire des sites militaires à remobiliser ?

Sur les 195 projets retenus à l'issue du deuxième appel à projets présenté cet été, quels sont ceux qui concernent et impliquent la Wallonie ? Le Ministre-Président peut-il les détailler et les budgétiser ?

Magali Dock, sur l'accord de partenariat économique entre l'UE et les pays d'Afrique Australe

L'accord de partenariat économique entre les pays d'Afrique Australe et l'UE est entré en vigueur ce 10 octobre. L'accord prévoit la libéralisation des échanges entre les cinq pays africains composant l'Afrique Australe et l'Union européenne. Cet accord prend le relais des préférences commerciales non-réciproques accordées par l'UE à ces pays sous l'accord de Cotonou, qui arrivera à échéance en 2020. Ces pays vont bénéficier d'un accès sans aucun droit de douane au marché européen. L'Afrique du Sud, l'économie la plus avancée, va se voir appliquer des droits de douane sur une partie minime de ses exportations vers l'UE. En contrepartie, ces cinq pays africains doivent ouvrir leur marché aux exportations européennes en supprimant les droits de douane sur 86 % des produits en provenance de l'UE.

Selon une étude d'impact publiée au mois de juin, la libéralisation des échanges entre l'UE et la région devrait faire progresser les exportations de l'Afrique Australe de 0,91 %. Les exportations européennes vers l'Afrique Australe bénéficieraient aussi de l'accord, puisqu'elles pourraient augmenter de 0,73 %.

Monsieur le Ministre, quel impact cette libéralisation des échanges aura sur la Région Wallonne ? Quels secteurs de notre économie sont les plus concernés par cette libéralisation ? Quels sont les opportunités qui s'ouvrent à nos entreprises ? Les entreprises wallonnes sont-elles bien implantées en Afrique Australe ? Quelle est la tendance sur nos relations commerciales avec ces pays sur ces dix dernières années ?

Gilles Mouyard, sur « la visite d'Etat au Japon».

Monsieur le Ministre-Président, à l'invitation de l'Empereur du Japon Akihito, leurs majestés le Roi et la Reine ont effectué une visite d'Etat au Japon du 9 au 15 octobre 2016.

Cette visite d'Etat se déroulait dans le cadre du 150^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre le Japon et la Belgique. En effet nos relations avec le Japon remontent à 1866 avec la signature d'un traité de commerce et de navigation.

Aujourd'hui environ 300 entreprises japonaises sont actives en Belgique, pour 25.000 emplois directs, dont 4000 en Wallonie. La Belgique étant la troisième destination des investissements japonais derrière les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. On attendait de cette visite la signature de plusieurs contrats, ainsi que d'accords de coopération.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre analyse des résultats de cette visite d'Etat ? Quels éléments la Wallonie a-t-elle mis en avant lors de cette visite ? Comment cette visite s'est-elle déroulée pour la Wallonie ? Quelles sont les retombées de cette visite d'Etat pour le monde économique wallon ? Pourriez-vous faire le point sur les contrats et accords conclus lors de cette visite ?